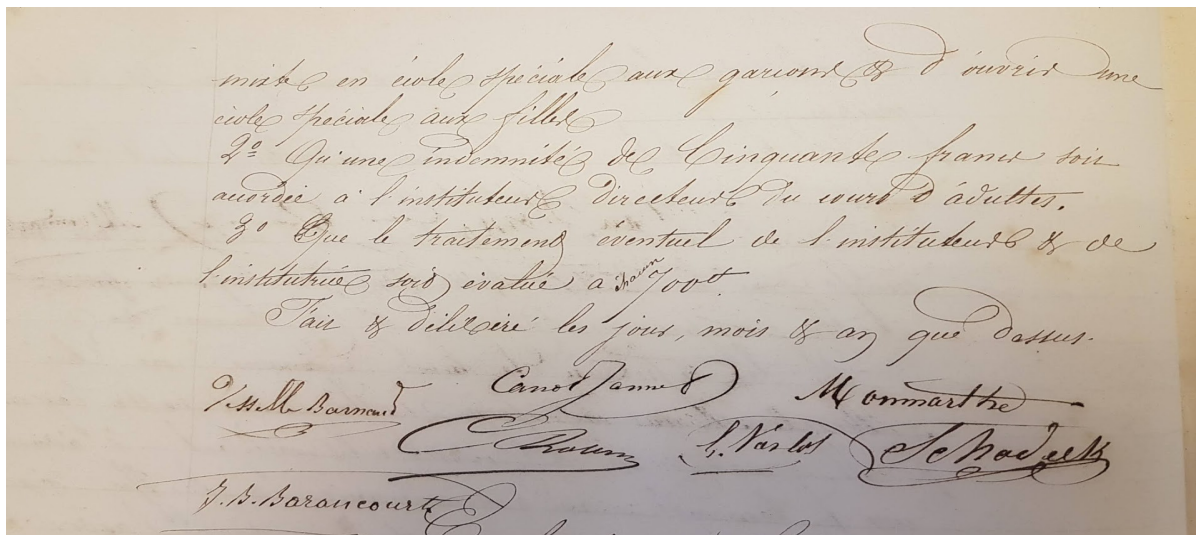
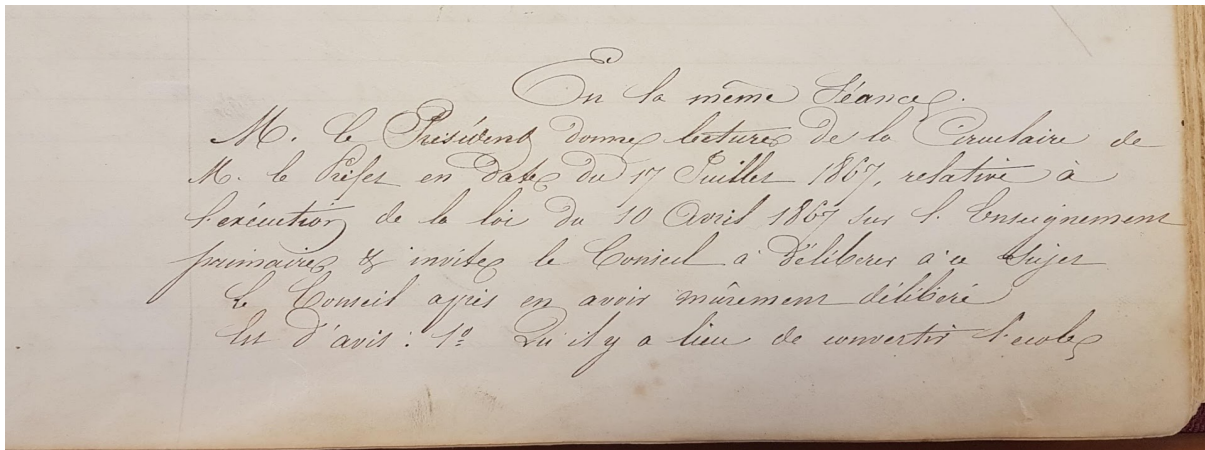


de 1856 à 1877

fiche n°94

8 août 1867 – Délibération relative à l'école mixte qui devient école spéciale aux garçons et ouverture d'une école spéciale aux filles



« Le 8 août 1867,

Monsieur le président donne lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 7 juillet 1867, relative à l'exécution de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire et invite le conseil à délibérer à ce sujet.

Le conseil après en avoir mûrement délibéré,

Est d'avis :

1° - Qu'il y a lieu de convertir l'école mixte en école spéciale aux garçons et d'ouvrir une école spéciale aux filles ;

2° - Qu'une indemnité de cinquante francs soit accordée à l'instituteur directeur du cours d'adultes ;

3° - Que le traitement éventuel de l'instituteur et de l'institutrice soit évalué à chacun 700 francs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »